

**LISTE DEPARTEMENTALE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ETABLIE POUR L'ANNEE 2024
PAR LA COMMISSION DE L'OISE LORS DE SES SEANCES
DU 14 NOVEMBRE ET 5 DECEMBRE 2023**

*Conformément aux dispositions de l'article L 123-4 du Code de l'Environnement et à celles du décret 2011-1236 du 4 octobre 2011 relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, la Commission de l'Oise chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur a arrêté, **pour l'année 2024**, la liste suivante :*

| Nom - Prénom | Profession |
|--|--|
| ALAMAT Duaa | Responsable foncier |
| BACHOLLE Christophe | Consultant en agronomie et environnement |
| BAY Régis | Ingénieur en chef au C.H.I de Clermont |
| BICHON Pierre | Directeur de service <i>En retraite</i> |
| COUPEL Thierry | Ingénieur territorial |
| DAVID Patrick | Ingénieur <i>En retraite</i> |
| DEGRIECK Gérard | Cadre en entreprise (technologies de l'automobile) <i>En retraite</i> |
| DE PONTON D'AMECOURT Christophe | Cadre bancaire <i>En retraite</i> |
| DIETTE André | Fonctionnaire du ministère de l'intérieur <i>En retraite</i> |
| DUBOIS Sylvain | Attaché territorial (spécialité urbanisme) |
| FAGES Frédérique | Ingénieure environnement |
| FERTÉ Augustin | Ingénieur territorial <i>En retraite</i> |
| GIAROLI Alain | Fonctionnaire du ministère de l'intérieur <i>En retraite</i> |
| LAINÉ Patrice | Fonctionnaire du ministère de l'intérieur <i>En retraite</i> |
| LECLERE Jacqueline | Retraitée CPAM de l'Oise |
| LEGLEYE Philippe | Ingénieur en BTP <i>En retraite</i> |
| LEROY Michel | Directeur d'établissement médico-social <i>En retraite</i> |
| LUROIS Alexis | Agriculteur paysagiste |
| MARECHAL Martial | Technicien DDT <i>En retraite</i> |
| MARSEILLE Michel | Ingénieur <i>En retraite</i> |

| | |
|---------------------------|---|
| MARTIN Patrick | Contrôleur de travaux DDE <i>En retraite</i> |
| MOREL Yves | Ingénieur agro-alimentaire <i>En retraite</i> |
| MORTELECQ Daniel | Magistrat administratif honoraire |
| MOUNAIX Patrick | Directeur Institut des Métiers de l'Artisanat <i>En retraite</i> |
| NICOLAS Jacques | Chef d'agence de société de manutention <i>En retraite</i> |
| POIRIE Christine | Ingénieure des travaux publics DDT <i>En retraite</i> |
| RALUY Philippe | Directeur départemental adjoint DDE <i>En retraite</i> |
| SEVEQUE Jean-Louis | Docteur en géochimie Expert auprès des juridictions |

La Présidente de la Commission
Vice-présidente du tribunal administratif d'Amiens



Clémence GALLE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 23 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de l'Oise

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN en qualité de Préfète de l'Oise ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les Présidents des Tribunaux Judiciaires du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **11 DEC. 2023**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

Frédéric BOVET

Tableau des membres des commissions de contrôle du département de l'Oise 2023-2026

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de suffrages lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.J. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de suffrages lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|---|---|--|--|
| 007 | Agnetz | Titulaires : Mme Catherine BULHES M. Thierry PILLOIN M. Stéphane DUSERRE Suppléant : | Titulaires : M. Benoit MENARD Mme Christine FELI Suppléant : | Titulaire : Mme Valérie FAGOO Suppléant : Mme Julie GOUBET Titulaire : Mme Béatrice BOIDO Suppléant : |
| 011 | Amy | Titulaire : Mme Isabelle LEFRANC Suppléant : | Titulaire : Mme Mirella CADARÉ Suppléant : | Titulaire : Mme Valérie FAGOO Suppléant : Mme Julie GOUBET Titulaire : Mme Béatrice BOIDO Suppléant : |
| 014 | Angivillers | Titulaire : Mme Sylvie PEINTE Suppléant : | Titulaire : M. Patrick LEFEBVRE Suppléant : | Titulaire : Mme Béatrice BOIDO Suppléant : |
| 017 | Ansuwillers (1 liste) | Titulaire : Mme Michèle BARDOU Suppléant : | Titulaire : Mme Anne DEJARDIN Suppléant : | Titulaire : Mme Martine BEAUFET Suppléant : |
| 022 | Apremont | Titulaire : M. Laurent DECOSTER Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne SERVIÈRE Suppléant : | Titulaire : M. Sylvain KOSCIELNY Suppléant : |
| 028 | Aumont-en-Halatte | Titulaire : Mme Martine DIVAY Suppléant : M. Arnaud BLANC Titulaires : M. Didier BOUCHAUD Mme Corinne DELIGNIERES Mme Alexandra MARINHO Suppléants : M. Jérôme COYEN M. Guillaume NIBART M. Michel CHARBOIS Suppléant : | Titulaire : Mme Béatrice BERNARD Suppléant : | Titulaire : Mme Catherine DUCROCC Suppléant : |
| 029 | Aumeil <small>FRANCOIS RGN 441012017</small> | Titulaire : M. Eric LEFRANC Suppléant : M. Beniste FARAGO Titulaire : Mme Christiane SILVINSKI Suppléant : | Titulaires : M. Arnaud DECOMBAT Mme Sylvie VICTOIRE Suppléant : M. Hans DEKKERS | Titulaire : Suppléant : |
| 030 | Auteuil | Titulaire : Mme Lauriane DESGROIX Suppléant : | Titulaire : M. Pierre DELAMARRE Suppléant : | Titulaire : M. Michel BOULFROY Suppléant : |
| 031 | Autheil-en-Valois | Titulaire : M. Franck HEURLIER Suppléant : Mme Myriam SEGALAS Titulaire : Mme Emmanuelle NEPOUX Suppléant : | Titulaire : Mme Edith BEAQUESNE Suppléant : | Titulaire : Mme Aurélie DELORME Suppléant : |
| 033 | Avilly-Saint-Léonard | Titulaire : M. Eric LEFRANC Suppléant : M. Beniste FARAGO Titulaire : Mme Christiane SILVINSKI Suppléant : | Titulaire : M. David MONSERAND Suppléant : | Titulaire : Mme Irène GRAZDA Suppléant : |
| 037 | Baboeuf | Titulaire : M. Eric LEFRANC Suppléant : M. Beniste FARAGO Titulaire : Mme Christiane SILVINSKI Suppléant : | Titulaire : M. Rémi BORTOLUZZI Suppléant : Mme Clarisse PELAUM-ARBAUD Titulaire : M. Gilbert BERGAMOTTI Suppléant : | Titulaire : Mme Madeleine BARAT Suppléant : M. Nicolas DE VUYST Titulaire : Mme Isabelle LEBOUVIER Suppléant : |
| 042 | Baillevall (1 liste) | Titulaire : M. André TASSART Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne HAVART-TIESSE Suppléant : M. Jean-Claude WALLAERT Titulaire : M. Olivier MARAIS Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne LEVIER Suppléant : M. Eric DROUIN Titulaire : Mme Monique BOUCHU Suppléant : |
| 043 | Bailly | Titulaire : M. Laurent DI PIZIO Suppléant : M. Jérôme MIROUX Titulaire : Mme Patricia COLMARD Suppléant : | Titulaire : M. Jacques ALBERTINI Suppléant : | Titulaire : Mme Nicole DION Suppléant : |
| 047 | Baron | Titulaire : M. Bruno GIULIANI Suppléant : | Titulaire : Mme Clotilde PARENT Suppléant : | Titulaire : Mme Jeanne PLAQUET Suppléant : Mme Viviane BERANGER |
| 049 | Bazancourt | Titulaires : M. Frédéric BONAL Mme Farida TIMMERMANN M. Cédric MARTIN Suppléant : | Titulaire : M. Mehdi RAHOUI Suppléant : | Titulaire : Suppléant : M. David MAGNIER Suppléant : |
| 052 | Beaugies-sous-Bois | Titulaires : M. Pascal DERUDER Suppléant : Titulaire : M. Patrick CONTINSUZAT Suppléant : M. Kevin BOURGES | Titulaire : Mme Audrey ARBELET Suppléant : Titulaire : M. Hugues GASNAULT Suppléant : | Titulaire : Mme Annie LEMAIRE Suppléant : M. Patrick TROUILLET Titulaire : Mme Joëlle BANES-LECNIK Suppléant : |
| 057 | Beuvenis | Titulaires : Mme Lydie MOREIRA M. Mathias CALLEN Mme Clara MARQUES Suppléant : | Titulaire : M. Thierry DANGOISSE M. Didier REYJAL Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 061 | Belloy | Titulaire : M. Olivier MARTIN Suppléant : | Titulaire : Mme Michèle BAUDRY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 063 | Berneuil-en-Bray | Titulaire : M. Arnaud MARTIN Suppléant : | Titulaire : Mme Virginie STANISIC Suppléant : M. Frédéric MÉNARD | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 065 | Berthecourt | Titulaires : M. Jacques BOCAGE M. Thierry FERNANDEZ Mme Muriel FLAMANT Suppléant : | Titulaires : M. Patrick CORBEL Mme Caroline BLATGE Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 066 | Béthancourt-en-Valois | Titulaire : M. Gilles DUPUIS Suppléant : | Titulaire : Mme Camille LAVOISIER Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 073 | Blaicourt | Titulaires : M. Jacques BOCAGE M. Thierry FERNANDEZ Mme Muriel FLAMANT Suppléant : | Titulaires : M. Patrick CORBEL Mme Caroline BLATGE Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 074 | Blaincourt-les-Précy | Titulaire : M. Gilles DUPUIS Suppléant : | Titulaire : Mme Camille LAVOISIER Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 076 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 077 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 078 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 079 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 080 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 081 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 082 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 083 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 084 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 085 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 086 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 087 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 088 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 089 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 090 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 091 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 092 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 093 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 094 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 095 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 096 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 097 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 098 | Blancfontaine | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 099 | Braisnes | Titulaire : M. Gilles DUPUIS Suppléant : | Titulaire : M. Camille LAVOISIER Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |
| 103 | Bresles | Titulaires : M. Frédéric LEONARDI Mme Nathalie HENRY M. Gaetan FABUREL Suppléants : Mme Régine GILLAIN Mme Virginie TOSSER | Titulaires : M. Philippe MARTOT M. Jason ELOY Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEHAN Suppléant : Titulaire : M. Didier MARECHAL Suppléant : |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'Administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(s) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.J. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|-------------------------|--|--|---|
| 116 | Bury (1 liste) | Titulaire : M. Jean-Pierre AUTIN Suppléant : | Titulaire : Mme Evelyne SCHILLACI Suppléant : | Titulaire : M. Patrick SCHMITT Suppléant : |
| 119 | Cambronne-lès-Ribécourt | Titulaire : M. Guy ABADIE Suppléant : | Titulaire : Mme Jocelyne FOULARD Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Philippe VISSE Suppléant : M. Bernard PLOMION |
| 121 | Campagne | Titulaire : M. Alain PINARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine LERICHE Suppléant : | Titulaire : M. Emmanuel DELORME Suppléant : Mme Sylvie LAVIGNH Titulaire : Mme Chantal MONDON Suppléant : |
| 122 | Camppeaux | Titulaire : Mme Noémie MARIETTE-DUHAMEL Suppléant : | Titulaire : M. Fabrice CARPENTIER Suppléant : | Titulaire : M. Denis BASTIN Suppléant : Mme Aline VENANT-BOUCOURT Titulaire : Mme Eve PRIEM Suppléant : M. Patrick THIESSET |
| 125 | Canly | Titulaire : Mme Solène BURRI Suppléant : | Titulaire : Mme Patricia BRUERE Suppléant : M. Hugues MARSAN Titulaire : Mme Sandrine GOY Suppléant : | |
| 127 | Canny-sur-Matz | Titulaire : M. Olivier DELIGNIERES Suppléant : | Titulaires : M. Alain RIANT M. Bertrand METIER Mme Chantal DUCATEZ Suppléant : | |
| 129 | Carlepont | Titulaire : M. François GOMEZ Suppléant : | Titulaire : Mme Catherine FERREIRA Suppléant : | Titulaire : M. Christophe THEODOULIDES Suppléant : |
| 131 | Catheux | | | |
| 135 | Cauvigny (2 listes) | Titulaire : M. François GOMEZ Suppléant : | Titulaire : M. Thierry QUELEN Suppléant : | Titulaire : M. André BRHEMERSCH Suppléant : |
| 139 | Chambly | Titulaires : M. Jacques BLOND M. Jean-Michel MILLIEN Mme Sylvie QUEBENETTE Suppléant : | Titulaire : M. Thibaut COLLAS Suppléant : | Titulaire : M. Christian HOUPIN Suppléant : |
| 141 | Chandilly | Titulaires : M. Tony CLOUT Mme Nicole VACHER M. Sébastien GUERRIER Suppléant : | Titulaires : Mme Nathalie SCHUMACHER Mme Bénédicte GOULAIN Suppléant : | Titulaire : Mme Nathalie BELHADJ Suppléant : |
| 143 | Chaumont-en-Vexin | Titulaires : M. Raymond HUCHER Mme Lucette SEGUIN M. François RETHORÉ Suppléant : | Titulaire : M. Ismaïel DOUDOUH Suppléant : | |
| 145 | Chelles | Titulaire : Mme Louise WHEELER Suppléant : | Titulaire : Mme Catherine MEDARD Suppléant : | Titulaire : Mme Marie-Joséphine DEBLOIS Suppléant : Mme Béatrice MESSIASSE Titulaire : Mme Monique MANCIEL Suppléant : |
| 146 | Chepoix | Titulaire : Mme Marie-Françoise GODIN-JELEU Suppléant : | Titulaire : M. Vincent ALBIN Suppléant : | |
| 149 | Chevrières | Titulaires : Mme Nathalie PHILION Mme Régine DUFLO Mme Laura FAVERET Suppléant : | Titulaires : Mme Christelle BENSIMAN Mme Isabelle LORQUER-QUENEL Suppléant : | |
| 151 | Choisy-au-Bac | Titulaires : Mme Adeline AUGÉ M. Philippe POIRIER Mme Karine ARNAL Suppléant : | Titulaires : M. Gilles BELHACHE Mme Corinne VERNANCHET Suppléant : | |
| 152 | Choisy-la-Victoire | Titulaire : Mme Gwenaelle TRINQUESSE Suppléant : M. Raphaël MADRUGA-PÉREZ | Titulaire : Mme Chantal PELAYO Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne VIZIOZ Suppléant : |
| 155 | Cires-lès-Mello | Titulaires : M. Sébastien GOURDAIN Mme Laure ROUX Mme Emmanuelle DANIEL Suppléant : | Titulaire : Mme Valérie ROUSSEAU-GAROFALO Suppléant : | Titulaire : M. Joël WYON Suppléant : |
| 156 | Clairoix (1 liste) | Titulaire : M. Nicolas COSQUER Suppléant : M. Jacques DAUREL | Titulaire : M. Pascal SUIDEM Suppléant : | Titulaire : M. Michel CASTEL Suppléant : Mme Claire SUIDEM |
| 159 | Compiègne | Titulaires : M. Pierre VATIN Mme Claudine GHEHAN M. Xavier BOMBARD Suppléant : M. Benjamin OURY | Titulaires : Mme Solange DUMAY Mme Sylvie MESSERCHMITT Suppléant : Mme Anne KOERBER | |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.A. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|-----------------------------|--|--|--|
| 160 | Conehy-les-Pots | Titulaire : M. Benjamin BEVALOT Suppléant : Titulaire : Mme Ophélie DESCHAMPS Suppléant : Titulaire : Mme Patricia ANDRIEU Suppléant : M. Fabrice LEGRAND | Titulaire : Mme Emilie DELY Suppléant : Titulaire : Mme Angéline YTASSE Suppléant : Titulaire : Mme Elise MILLION Suppléant : | Titulaire : M. Eric DE SAELELEER Suppléant : M. Eric BEAUCAMPS Titulaire : Mme Karine DRAUZIN Suppléant : Titulaire : M. Olivier LE CAM Suppléant : M. Sébastien GRANDIN |
| 166 | Coudun | Titulaires : Mme Régine ALIAYOINE Mme Nicole DEVOYST Mme Catherine KUREK Suppléant : | Titulaires : Mme Sylvie ROLLET M. Serge DE ARAUJO Suppléant : | Titulaire : M. Gilles VASSEUR Suppléant : M. Mathieu VAN GOOL Titulaire : M. Didier BLANCHARD Suppléant : M. Sébastien PIERROT Titulaire : Mme Béaty GALLEGUE Suppléant : Titulaire : Mme Miriam DEFRENCE Suppléant : Mme Marie-Jeanne BOCCOET |
| 167 | Coulöisy | Titulaire : Mme Anne JOLIBOIS Suppléant : Titulaire : M. François HOUROY Suppléant : Titulaire : Mme Bénédicte SOREL Suppléant : Titulaire : M. Marcel CHANEAC Suppléant : Mme Denise DOMINGUES | Titulaire : M. Thomas GROSSELIN Suppléant : Titulaire : M. Gérard MORCE Suppléant : Titulaire : M. Paul BOCQUET Suppléant : Titulaire : Mme Dominique SANGUE Suppléant : Mme Béatrice GERARD | Titulaire : M. Gérard FACCHINI Suppléant : |
| 175 | Creil | Titulaires : Mme Martine DUHIN M. Moussa EL MOUSSAOUI Mme Anne-Gaëlle PEREZ Suppléant : | Titulaire : Mme Caroline JACQUEMART Suppléant : | Titulaire : M. Gérard FACCHINI Suppléant : |
| 176 | Crépy-en-Valois | Titulaires : M. Claude DALLE Mme Ghislaine LEROY Mme Juliette CELESTIN - BARBE Suppléant : Mme Rachel DELBOUY | Titulaire : Mme Sophie CLAUS Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Louis CLOUET Suppléant : M. Thierry GALIN |
| 178 | Crèvecœur-le-Grand | Titulaires : Mme Marine DUVAL M. Philippe SENECHAL M. Benoît TARISSANT Suppléant : | Titulaires : Mme Lucie LE GAERS Suppléant : Titulaire : M. Alain GILLION Suppléant : Titulaire : M. Patrick GUIOT Suppléant : Titulaire : M. Christophe THOPART Suppléant : Titulaire : Mme Christine BOGAERT Suppléant : Titulaire : Mme Sarah LYCZAK Suppléant : Titulaire : M. Jean-Paul PONCELET Suppléant : Titulaire : Mme Nathalie DEMARQUE Suppléant : M. Willy QUEVAL | Titulaire : Mme Françoise COUSIN Suppléant : Titulaire : M. Jean-Claude WARGNIER Suppléant : Titulaire : Mme Frédérique PECRAUX Suppléant : M. Claude AGISSON Titulaire : M. Mohamed KADI Suppléant : Titulaire : Mme Marie-Françoise VANNIER Suppléant : Titulaire : Mme Dorine DYMOND Suppléant : M. Benjamin LEFEVRE Titulaire : Mme Emilie VINCENT Suppléant : Mme Odile PARENT Titulaire : M. Camille DEVILLERS Suppléant : Mme Bénédicte SCHWARTZ |
| 182 | Le Crocq | Titulaire : Mme Lucie DE MOOR Suppléant : Titulaire : Mme Sandrine GIRARD-DUQUESNE Suppléant : Titulaire : Mme Præcia PLOUVIER Suppléant : M. Philippe PECRAUX Titulaire : M. Olivier BELLAY Suppléant : Titulaire : M. Lionel VANDEPUITE Suppléant : Titulaire : Mme Dominique DEVANNEAUX Suppléant : Titulaire : M. Stéphane LACROIX Suppléant : M. Xavier POIX Titulaire : Mme Annie GREGOIRE Suppléant : M. Ludovic RAYE | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 198 | Dives | Titulaire : Mme Dominique DEVANNEAUX Suppléant : Titulaire : M. Stéphane LACROIX Suppléant : M. Xavier POIX Titulaire : Mme Annie GREGOIRE Suppléant : M. Ludovic RAYE | Titulaire : Mme Céline HUGARD Suppléant : Titulaire : Mme Helène LEFEVRE Suppléant : Titulaire : M. André LE CALLONNEC Suppléant : Titulaire : Mme Michèle FIQUET Suppléant : Titulaire : M. Frédéric CHAPLY Suppléant : Titulaire : M. Guillaume SENAC Suppléant : Titulaire : M. Alain DROUILHOU Suppléant : Titulaire : M. Alain GUERNON Suppléant : Titulaire : Mme Kelly ABBES Suppléant : Titulaire : M. Rémi VALLET Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 204 | Ecuilly | Titulaire : M. Stéphane LACROIX Suppléant : M. Xavier POIX Titulaire : Mme Annie GREGOIRE Suppléant : M. Ludovic RAYE | Titulaire : M. Alain HUGARD Suppléant : Titulaire : Mme Helène LEFEVRE Suppléant : Titulaire : M. André LE CALLONNEC Suppléant : Titulaire : Mme Michèle FIQUET Suppléant : Titulaire : M. Frédéric CHAPLY Suppléant : Titulaire : M. Guillaume SENAC Suppléant : Titulaire : M. Alain DROUILHOU Suppléant : Titulaire : M. Alain GUERNON Suppléant : Titulaire : Mme Kelly ABBES Suppléant : Titulaire : M. Rémi VALLET Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 206 | Flincourt-Sainte-Marguerite | Titulaire : M. Stéphane LACROIX Suppléant : M. Xavier POIX Titulaire : Mme Annie GREGOIRE Suppléant : M. Ludovic RAYE | Titulaire : M. Alain HUGARD Suppléant : Titulaire : Mme Helène LEFEVRE Suppléant : Titulaire : M. André LE CALLONNEC Suppléant : Titulaire : Mme Michèle FIQUET Suppléant : Titulaire : M. Frédéric CHAPLY Suppléant : Titulaire : M. Guillaume SENAC Suppléant : Titulaire : M. Alain DROUILHOU Suppléant : Titulaire : M. Alain GUERNON Suppléant : Titulaire : Mme Kelly ABBES Suppléant : Titulaire : M. Rémi VALLET Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 212 | Frcuis | Titulaires : M. Régis ROSELLE M. Thibaut REZZA Mme Angélique ROUSSEAU Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 213 | Ermenonville | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 214 | Ermenont-Boutavent | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 215 | Exquery | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 219 | Escles-Saint-Pierre | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 229 | Le Fayel | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 231 | Feigneux | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 235 | Flavacourt | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 239 | Fléury | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 243 | Fontaine-Saint-Lucien | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |
| 249 | Fontanges | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Alain PETREMENT Suppléant : Titulaire : Mme Isabelle HORGHOLLE Suppléant : Titulaire : M. Julien ERARD Suppléant : Titulaire : Mme Christèle VAN OOTEGHEM Suppléant : Titulaire : M. François DUFRROY Suppléant : M. Yohan THAYE Titulaire : M. Patrice HURAUX Suppléant : Titulaire : M. David COELHO Suppléant : Titulaire : M. Joël JOUBERT Suppléant : Mme Sandrine DA SILVA Titulaire : M. Gérard DELAERE Suppléant : Titulaire : M. Olivier KAHN Suppléant : | Titulaire : M. Daniel URCOUYT Mme Genevieve ALLAIN Suppléant : |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.T. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|-------------------------------|---|--|--|
| 254 | Francières | Titulaire : Mme Stéphanie WARNAULT FARINOLE Suppléant : Titulaire : M. Milot BEBE Suppléant : | Titulaire : M. Francis VASSET Suppléant : Titulaire : Mme Béatrice NICOD Suppléant : Titulaire : M. Guillaume DOISY Suppléant : Titulaire : M. Pascal BOURGEOIS Suppléant : Titulaire : M. Nicolas LEROUX Suppléant : Titulaire : Mme Nadia PLESA Suppléant : | Titulaire : M. Patrick BRIEST Suppléant : Mme Gilda BARON Titulaire : Mme Véronique DOISY Suppléant : Mme Aline SAINTH CROIX Titulaire : M. Georges GALTES Suppléant : Mme Odéane HAUTREUX Titulaire : M. Christian BIGOT Suppléant : Titulaire : M. Patrick HERBIN Suppléant : Titulaire : M. Jean-Michel CAUET Suppléant : |
| 255 | Fréniches | Titulaire : M. Jod VERZELLE Suppléant : | Titulaire : Mme Chantal DUVAUCHEL Suppléant : | Titulaire : Mme Catherine GOUBET Suppléant : M. Didier DUVAUCHEL Titulaire : Mme Isabelle LEDOUX Suppléant : Mme Dominique GANNIC Titulaire : M. Stéphane BLONDEAU Suppléant : Titulaire : M. Marc FOUCAUD Suppléant : M. Michel GELLARD Titulaire : M. Landry DELAYEN Suppléant : M. Claude EMERY Titulaire : M. Bernard BONIFACE Suppléant : |
| 258 | Presnières | Titulaire : M. Jean-Michel CHERAULT Suppléant : Mme Corinne DESMOULIN | Titulaire : Mme Laurence DEFOULOUY Suppléant : Mme Claudine BEAUDOUX Titulaire : Mme Clotilde LOISEL Suppléant : Titulaire : M. Jérôme MARCQ Suppléant : Titulaire : Mme Brigitte HUART Suppléant : Titulaire : Mme Dominique LOOP Suppléant : Titulaire : Mme Anne COUPE-ENGLLET Suppléant : Titulaire : Mme Daniela LEGRAND Suppléant : Titulaire : M. Rui Manuel CALADO Suppléant : Mme Magalie RIJELIAN Titulaire : Mme Cindy MATHION Suppléant : Titulaire : Mme Christelle CORNILLE Suppléant : Titulaire : M. Samuel LEFEVERE Suppléant : Titulaire : M. Cyril PICO Suppléant : Mme Yvonne LAMOTTE Titulaire : Mme Nicole ROUSSEL Suppléant : Titulaire : Mme Pauline NATIER Suppléant : Titulaire : M. Philippe VAILLANT Suppléant : Titulaire : Mme Carlotta CHIREUX Suppléant : | Titulaire : M. Jacques DUCASTEL Suppléant : Mme Danièle CASAJUS Titulaire : M. Vivien COLLIERY Suppléant : Mme Clara LESUEUR Titulaire : M. David PORQUET Suppléant : Titulaire : M. Ludovic LEMAIRE Suppléant : Titulaire : Mme Nathalie GRISEL Suppléant : Titulaire : M. Philippe DELAUNAY Suppléant : Titulaire : M. Stéphane BERTHELOT Suppléant : Mme Bernadette SOEN Titulaire : M. Alain LONGUET Suppléant : Titulaire : Mme Aurélie PENY Suppléant : Titulaire : M. Frédéric BOUCHIER Suppléant : Mme Priscilla KILKOWSKI Titulaire : Mme Sandrine BROUSSE Suppléant : Mme Christine CHIREUX |
| 259 | Presnoy-en-Thelle | Titulaire : M. Charles DURUT Suppléant : M. Thomas DEFOSSEZ | Titulaire : M. Laurent DUBOS Suppléant : Mme Véronique LEDOUX Titulaire : M. Stéphane BLANCARD Suppléant : Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Olivier BECQUET Suppléant : Titulaire : M. Grégoire LALY Suppléant : Titulaire : M. Frédéric CHARNOTET Suppléant : M. Christian CHEVALLIER |
| 261 | Presnoy-le-Inst | Titulaire : M. Emmanuel RAYE Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 262 | Le Prestoy-Vaux | Titulaire : M. Philippe BONTÉMS Suppléant : Mme Sylvie JOLY M. Nicolas FLEURBAYX Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 263 | Frétoy-le-Château | Titulaire : Mme Delphine DE AZEVEDO Suppléant : Titulaires : M. Philippe BONTÉMS Mme Sylvie JOLY M. Nicolas FLEURBAYX Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 270 | Genivy | Titulaire : M. Nicolas LARROCHE Suppléant : M. Alain FRANCKELEMON Titulaire : M. Christophe LA VOGEZ Suppléant : Titulaire : Mme Françoise DEVAUX Suppléant : Mme Marie-Christine GODON Titulaire : M. Christian NAUWYNCK Suppléant : Titulaire : Mme Lisa BORG Suppléant : Titulaire : M. Alexandre LEFÈVRE Suppléant : Titulaire : M. Robert BILLET Suppléant : M. Lionel POIDEVIN Titulaire : M. Dorian CUVILLIER Suppléant : Titulaire : Mme Yvonne FARMENTIER Suppléant : Titulaire : Mme Nathalie NORE Suppléant : Titulaire : M. Christian BAILLON Suppléant : Mme Christine DEPOORTER Titulaire : M. Axel DEFSCROIX Suppléant : Titulaire : Mme Manlyne CELLIER Suppléant : Titulaire : M. Vincent BOUGON Suppléant : Titulaire : Mme Gédéane DESJARDINS Suppléant : Titulaire : Mme Caron-Partie Marie-Hélène Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 272 | Gilcourt | Titulaire : M. Gilles GAILLARD Suppléant : Titulaire : M. Guillaume LOISEL-DUBOSPÉRTUS Suppléant : M. Pierre-Emmanuel HERBAIN Titulaire : M. Nicolas RIBEIRO DE FREITAS Suppléant : Titulaire : M. Hugo MUTEI Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 281 | Courmay-sur-Arroude | Titulaire : M. Jean-Michel BARBIER Suppléant : Mme Amélie WOLF | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 284 | Grainfresnoy (1 liste) | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 290 | Cuignécourt | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 291 | Guiscard (1 liste) | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 292 | Cury | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 295 | Balloy | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 297 | Le Hamel | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 298 | Hannoille | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 306 | Hécourt | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 308 | Héméviliers | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 313 | Hermes (1 liste) | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 319 | La Houssoye | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 323 | Janville | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 326 | Jonquières | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 327 | Jony-sous-Thelle | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 329 | Labertière | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 331 | Labosse | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 333 | Lachapelle-aux-Pots (1 liste) | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 335 | Lachapelle-sous-Gerberoy | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 336 | Lachaussée-du-Bois-d'Ecu | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 337 | Lachelle | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 338 | Lacroix-Saint-Ouen | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 340 | Legny | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |
| 346 | Lamorlaye | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | Titulaire : M. Laurent FQUET Suppléant : | |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant | | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'Administration et/ou suppléant | | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.I. et/ou suppléant | |
|----------|--------------------------|--|---|---|--|--|--|
| | | Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | | Si commission composée de 5 membres : Conseiller(O) municipal(x) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | | Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | |
| 350 | Lassigny | Titulaires : M. Denis DUTRIAUX M. Roger GOSSE Mme Isabelle FOURNIER Suppléant : | Titulaires : M. Peirice CUGNIERE Mme Audrey MOUFLET Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 351 | Lataule | Titulaire : Mme Françoise DUFOUR Suppléant : | Titulaire : Mme Brigitte FOURNIER Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 354 | Laverrière | Titulaire : Mme Alice SWIERZ Suppléant : | Titulaire : Mme Isabelle DELATTRE Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 357 | Léglantiers | Titulaire : M. Frédéric RAIMBAUX Suppléant : M. Didier JEKO Titulaire : Mme Maud GRIS Suppléant : | Titulaire : M. Christophe VAUCHELLE Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 359 | Lhéraule | Titulaires : M. Jean MARGET Mme Laurence GEFFROY Mme Anne THELOT Suppléant : | Titulaires : M. Jean-Marc BRETON Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 360 | Liancourt | Titulaires : M. Jean MARGET Mme Laurence GEFFROY Mme Anne THELOT Suppléant : | Titulaires : M. Jean-Marc BRETON Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 365 | Lihus | Titulaire : M. Florian BOULESTIN Suppléant : Mme Clémence THELLIER Titulaire : M. Grégory ROBERT Suppléant : | Titulaire : M. Yohann LEPELLETIER Suppléant : M. Stéphane DANTEC Titulaire : M. Daniel SAVIDAN Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 369 | Longueil-Sainte-Marie | Titulaire : Mme Chantal CHARPANTIER Suppléant : Mme Evelyn DESSUILLE | Titulaire : M. Jean-Pierre LEBAIL Suppléant : M. Christophe VEIL | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 370 | Lormaison (2 listes) | Titulaire : Mme Caroline LIOUT Suppléant : | Titulaire : M. Fabrice DECROIX Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 371 | Loueuse | Titulaire : Mme Pascale ADJOVI-BOCO Suppléant : Mme Valérie CROQUSEL | Titulaire : Mme Sylvie BORGGO Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 374 | Maignelay-Montigny | Titulaires : M. Dominique FIEVEZ M. Didier CARPENTIER M. Eric RUCHOT Suppléant : | Titulaires : M. Dominique LEFRANC M. Cédric DELAME Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 376 | Maisoncelle-Saint-Pierre | Titulaire : M. Ludovic ROUSSEL Suppléant : | Titulaire : M. Henryck BOUTILLIER Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 381 | Margny-aux-Cerises | Titulaire : Mme Nathalie HADNA Suppléant : Mme Catherine DUBOIS | Titulaire : Mme Sandra LECOUFFE Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 382 | Margny-lès-Compiègne | Titulaires : M. Jean-Jacques DE MYTTENAERE M. Christopher PERON Mme Emilie AUDINET Suppléant : | Titulaires : M. Julien LEONARD M. Emmanuel ERNULT Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 386 | Marquèglise | Titulaire : M. Denis MALLET Suppléant : | Titulaire : Mme Lucie BOULANGER Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 388 | Martincourt | Titulaire : Mme Colette FOSSE Suppléant : | Titulaire : Mme Sophie ARNOULD Suppléant : M. Stéphane BLANGIER Titulaire : Mme Iswara Priya LODI Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 393 | Mello | Titulaire : M. Benoît TRIBOUILLOY Suppléant : | Titulaire : Mme Iswara Priya LODI Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 399 | Le Mesnil-Saint-Pirmin | Titulaire : Mme Christelle FASSART-LAMBLIN Suppléant : | Titulaire : M. Bernard DEBOVE Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 402 | Le Meux (1 liste) | Titulaire : M. Denis BINET Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Yves HASCOET Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 404 | Mogneville (1 liste) | Titulaire : M. Jean-Claude PECKSTADT Suppléant : | Titulaire : M. Bernard LE GRAND Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 405 | Moliens (1 liste) | Titulaire : Mme Maryka CHEVEUX Suppléant : | Titulaire : M. Bruno CHEVEUX Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 406 | Monceaux | Titulaire : M. Teddy LEFAYSAN Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne BRENGUES Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 408 | Monchy-Humières | Titulaire : M. David MACIEJEWSKI Suppléant : | Titulaire : M. Guy WEMAERE Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 414 | Montataire | Titulaires : M. Snadi ADDALA M. Marc CHAMBON Mme Valérie LEVERT Suppléant : | Titulaire : M. Abdelkrim KORDJANI Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 422 | Montgognon | Titulaire : Mme Astrid DUPIN Suppléant : | Titulaire : Mme Aline DE MOL Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 424 | Montmartin | Titulaire : M. Christophe FOYART Suppléant : M. Hervé BOURBIER Titulaire : M. Gérard MONTAY Suppléant : | Titulaire : Mme Virginie COREE Suppléant : M. Patrick CORDIER Titulaire : Mme Marlène PILLON Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |
| 426 | Montreuil-sur-Thérain | Titulaire : M. Gérard MONTAY Suppléant : | Titulaire : Mme Laurence POLONIA Suppléant : | Titulaire : M. Claude DEVIE Suppléant : Mme Françoise MAHET Titulaire : Mme Dominique BIGOT Suppléant : | Titulaire : M. Jules LANDRE Suppléant : Mme Danièle GAILLARD Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine BAZIRE Suppléant : Mme Brigitte VERET Suppléant : | Titulaire : Mme Ursula ABIME Suppléant : Mme Michèle FERCOT |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(ox) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.J. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|--------------------------|--|---|---|
| 428 | Le Mont-Saint-Adrien | Titulaire : Mme Annie HUGER Suppléant : M. René WALSKI | Titulaire : M. Vincent MOREAU Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Luc BRACQUART Suppléant : |
| 431 | Mordracourt | Titulaire : M. Laurent CORDEVANT Suppléant : Mme Yasmira CORDEVANT | Titulaire : Mme Régine BLANCHETTE Suppléant : Mme Gaëlle DRICOURT | Titulaire : M. Pascal CHEVALIER Suppléant : Mme Michèle DUPART |
| 437 | Mouchy-le-Châtel | Titulaire : M. David LENOIR Suppléant : | Titulaire : Mme Marie-José DELAHAYE Suppléant : | Titulaire : M. Lionel LOISEL Suppléant : |
| 439 | Mony | Titulaires : Mme Brigitte BERAULT M. Frédéric CORTES M. Jean-Paul GUETROT Suppléant : | Titulaire : M. Benoît VERCOUSTRE Suppléant : | Titulaire : M. Dominique MEUCCI Suppléant : |
| 446 | Nanteuil-le-Haudouin | Titulaires : M. Philippe LECOIN Mme Carole KOLLET-KOWALSKI M. Stéphanie TRIQUENEUX Suppléants : M. Jacky LAUNE Mme Jessica GOMES Mme Yanessa ANGRAND DELISSE | Titulaire : Mme Nathalie VAN CAUTEREN Suppléant : M. Eric BACQUET | Titulaire : Mme Linc COTTIN Suppléant : |
| 450 | Neuilly-en-Thelle | Titulaires : M. Benoît DEFER Mme Paula FLORINDO Mme Annie RATOUTT Suppléant : | Titulaires : Mme Armandine SAUVAGE M. Julien BAILLY Suppléant : | |
| 451 | Neuilly-sous-Clermont | Titulaires : Mme Anne FRERET M. Sébastien ROUSSEAU Mme Sofia GEFROY Suppléant : | Titulaires : Mme Myriam DRUET Mme Ingrid D'ARANO Suppléant : | Titulaire : Suppléant : |
| 457 | La Neuville-Saint-Pierre | Titulaire : Mme Valérie LEGRAND Suppléant : | Titulaire : Mme Chloé BRANTHONNE Suppléant : | Titulaire : M. Stephan POTTIER Suppléant : |
| 463 | Nogent-sur-Oise | Titulaires : Mme Annie DUPRESSOIR M. Yves DUCHATEAU Mme Marie-Claude DECATOIRE Suppléant : | Titulaire : M. Pascal LAMBERT Suppléant : | Titulaire : Mme Marie-José FUENTES Suppléant : |
| 466 | Noroy | Titulaire : M. Cédric BOLLÉ Suppléant : | Titulaire : M. Vincent CANNY Suppléant : | Titulaire : Mme Angélique BERLANCOURT Suppléant : |
| 471 | Noyon | Titulaires : M. Cédric LANGEVIN Mme Pascale FOYARD Mme Thérèse-Isabelle DA SILVA Suppléants : M. Gaëtan MONNIER M. Philippe CARNEIRO MOREIRA M. Faïth CAIROGLU | Mme Carole BUREAU-BONNARD M. Hervé GROSJEAN Suppléants : Mme Aurore HUGOT Mme Virginie FONSECA | Titulaire : Suppléant : |
| 472 | Offoy | Titulaire : M. Bruno DANIEL Suppléant : | Titulaire : Mme Coralie DE BAERE Suppléant : | Titulaire : Mme Danièle ALLART Suppléant : |
| 477 | One-en-Bray | Titulaires : M. Manuel NEVES Mme Dominique MAUVAIS M. Cédric PEUDEVIN Suppléant : | Titulaires : Mme Sylvie DOREY Mme Marie-Claire CHAUMETTE Suppléant : | |
| 486 | Pailart | Titulaire : Mme Catherine NINET Suppléant : Mme Catherine DEBERNY | Titulaire : Mme Martine MENIQUE Suppléant : | Titulaire : Mme Viviane MARTIN Suppléant : |
| 491 | Pierrefonds | Titulaires : M. Joachim LUDER M. Stéphane DUTILLOY M. Philippe TOLEDANO Suppléant : | Titulaire : M. Michel LEBLANC Suppléant : | Titulaire : M. Ronsan TANGUY |
| 494 | Pilly (1 liste) | Titulaire : M. Jean-Marc SEGOT Suppléant : | Titulaire : Mme Sandrine ILADKY Suppléant : | Titulaire : M. Michel HAGARD Suppléant : |
| 497 | Le Plessier-sur-Bulles | Titulaire : Marc Emilie FERRE Suppléant : | Titulaire : Mme Marina SORRANT Suppléant : | Titulaire : Mme Stéphanie JOUBERT Suppléant : Mme Laurine DUVAL |
| 500 | Le Plessis-Belleville | Titulaires : M. Gérard GAILLET Mme Josette ZITO M. Philippe MARTIN Suppléant : | Titulaires : Mme Fatima MASSAU M. Joseph LUKUNGA Suppléant : | Titulaire : Suppléant : |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(les) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.J. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|----------------------------------|--|--|---|
| 508 | Pontpoint | Titulaires : Mme Marie-Jeanne GROIS M. Hervé KELLENS Mme Marie-Odile MERIGONDE Suppléant : | Titulaires : M. Thierry HENNECART M. Jean-Yves JOURDAIN Suppléant : | Titulaires : Mme Élise ZAMBEAUX Suppléant : |
| 509 | Pont-Sainte-Maxence | Titulaires : Mme Méryse MARCOLLA Mme Sonia DEFLANDRE Mme Marie-Christine RIVIERE Suppléants : Mme Valérie POULAIN M. Cyril BATTNER | Titulaires : Mme Marie ZAMBEAUX Suppléant : | Titulaire : Mme Élise GERARD Suppléant : Mme Fabienne FIQUET Suppléant : M. Hervé DAMELINCOURT Titulaire : Mme AUGER Maria Suppléant : Titulaire : Mme Danielle KANOUNNIKOFF Suppléant : Titulaire : Mme Magali LUC Suppléant : Titulaire : Mme Jocelyne FOURNIER Suppléant : |
| 510 | Porcheux | Titulaire : M. Fabien PORRON Suppléant : | Titulaire : M. Benoît CREMEAUX Suppléant : | Titulaire : M. Benoît CREMEAUX Suppléant : |
| 511 | Porquéricourt | Titulaire : Mme Elise MESUREUR Suppléant : | Titulaire : Mme Jessica WATREMETZ Suppléant : | Titulaire : Mme Fabienne FIQUET Suppléant : M. Hervé DAMELINCOURT Titulaire : Mme AUGER Maria Suppléant : |
| 517 | Puisseux-le-Hauberger | Titulaire : M. Christophe LAMBERT Suppléant : Mme Delphine RICHE | Titulaire : M. Alex DARMAINGON Suppléant : | Titulaire : M. Alex DARMAINGON Suppléant : |
| 520 | Le Quenel-Anbry | Titulaire : Mme Marion VASSEUR Suppléant : | Titulaire : M. Patrick LAFAY Suppléant : | Titulaire : M. Patrick LAFAY Suppléant : |
| 525 | Rarry | Titulaire : M. Nicolas DE LA FOURNIERE Suppléant : | Titulaire : M. Amaury ALLARD DE GRANDMAISON Suppléant : | Titulaire : M. Amaury ALLARD DE GRANDMAISON Suppléant : |
| 533 | Ressons-sur-Matz | Titulaire : Mme Emmanuelle HUART Suppléant : | Titulaire : M. Alain BOURSIER Suppléant : | Titulaire : M. Alain BOURSIER Suppléant : |
| 537 | Rhicourt-Dreslincourt | Titulaires : Mme Corole TIRROLLOY M. Bruno LERICHE M. Joel CARON Suppléant : | Titulaires : Mme Valérie CHARLET M. Patrick POTET Suppléant : | Titulaires : Mme Valérie CHARLET M. Patrick POTET Suppléant : |
| 540 | Rivecourt | Titulaire : M. Marcel-André WAROUX Suppléant : M. José PASSET | Titulaire : M. Christian BARRE Suppléant : Mme Laurence PETIT | Titulaire : M. Jean-Jacques TOCATLIAN Suppléant : Mme Annick LEFEBVRE |
| 546 | Rosières | Titulaire : Mme Brigitta FAESSEL Suppléant : | Titulaire : M. Pascal NEYRAT Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne JANNAIRE Suppléant : |
| 550 | Rothois | Titulaire : M. Maxime GRAVELLE Suppléant : Mme Josée BRAYS | Titulaire : M. Bernard VOILLARD Suppléant : | Titulaire : M. Stéphane MARON Suppléant : |
| 559 | La Rue-Sainte-Pierre | Titulaire : M. Philippe SERDET Suppléant : | Titulaire : M. Yannick LE GOFF Suppléant : | Titulaire : M. Franck DEVILLE Suppléant : |
| 568 | Saint-Aubin-sous-Équerry | Titulaire : Mme Anne FERREIRA DOS SANTOS Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Louis VAISSE Suppléant : | Titulaire : M. Michel DEFACQ Suppléant : Mme Pascale BONDOUX |
| 572 | Saint-Etienne-Roillye | Titulaire : M. Thomas DELAHAYE Suppléant : | Titulaire : M. Florent DUMORTIER Suppléant : | Titulaire : M. Gérard CZAPNIK Suppléant : M. Abdessamad KARBOUT |
| 575 | Sainte-Geneviève | Titulaires : M. Xavier BOULIN M. Olivier POTIRON M. Frédéric CARRARO Suppléant : | Titulaire : Mme Nathalie CÉDOLIN Suppléant : | Titulaire : M. Thierry REMOND Suppléant : |
| 579 | Saint-Jean-aux-Bois | Titulaire : Mme Béatrice ESTEBAN Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Marc BARTHELMÉ Suppléant : | Titulaire : Mme Geneviève DURA Suppléant : Mme Céline YRIFFET |
| 585 | Saint-Martin-aux-Bois | Titulaire : Mme Noémie DEMARCY Suppléant : | Titulaire : Mme Michèle CROQUET Suppléant : | Titulaire : M. Bernard THOU Suppléant : |
| 586 | Saint-Martin-le-Neud | Titulaire : M. Hervé BIGOURD Suppléant : | Titulaire : Mme Corinne CAMPION Suppléant : | Titulaire : Mme Sylvie DACHHEUX Suppléant : |
| 589 | Saint-Maximin | Titulaires : M. Jackie CHERTILS M. Olivier MASSY Mme Sylvie DESHAYES-LOPES Suppléant : | Titulaires : Mme Karine GRUBSKI M. Frédéric DO CABO Suppléant : | Titulaire : M. Gérard DEVAMBEZ Suppléant : Titulaire : M. Alain LESUEUR Suppléant : |
| 590 | Saint-Omer-en-Chaussée (1 liste) | Titulaire : Mme Carole DIERICK Suppléant : M. Roger JUNGEL | Titulaire : Mme Sandrine GAIMANT Suppléant : Mme Annie PROUET | Titulaire : M. Gérard DEVAMBEZ Suppléant : Titulaire : M. Alain LESUEUR Suppléant : |
| 592 | Saint-Pierre-es-Champs | Titulaire : Mme Delphine ANGEUX Suppléant : | Titulaire : Mme Audrey SANTOS SIRE Suppléant : | Titulaire : M. Alain LESUEUR Suppléant : |
| 593 | Saint-Pierre-lès-Bitry | Titulaire : M. Frédéric ROQUENCOURT Suppléant : | Titulaire : M. Jimmy PINART Suppléant : | Titulaire : M. Mario BLANDO Suppléant : Mme Stéphanie MAILLARD |
| 594 | Saint-Quentin-des-Prés | Titulaire : M. Philippe SAISSAC Suppléant : | Titulaire : Mme Fabienne ABELEU Suppléant : | Titulaire : Mme Joëlle BISKUP Suppléant : |
| 597 | Saint-Sauveur | Titulaires : M. Bernard DEBRAY Mme Marie-Gladisse JOSEPH Mme Veronique BROHON Suppléant : | Titulaires : M. Emmanuel DANNE Mme Lucie DANNE Suppléant : | Titulaire : M. Mario BLANDO Suppléant : Mme Stéphanie MAILLARD |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.I. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|---|---|--|---|
| 598 | Saint-Sulpice | Titulaires : M. Stéphane MOREAU Mme Delphine FLECHY Mme Aurélie LEOURIER Suppléant : Titulaire : Mme Cécile DENTINI Suppléant : Titulaire : M. Alexandre BELLARD Suppléant : | Titulaires : Mme Maryse BOURDON Mme Béatrix BAUX Suppléant : Titulaire : Mme Emmanuelle PALVADÉAU Suppléant : Titulaire : M. Pierre DESMET Suppléant : | Titulaire : Mme Pascale ROUTEILLE Suppléant : Titulaire : M. Michel LEBLANC Suppléant : |
| 600 | Saint-Yanet-de-Longmont | Titulaires : M. Stéphane MOREAU Mme Delphine FLECHY Mme Aurélie LEOURIER Suppléant : Titulaire : Mme Cécile DENTINI Suppléant : Titulaire : M. Alexandre BELLARD Suppléant : | Titulaires : M. François-Xavier LECOMTE M. Philippe GAUDION Mme Régine MAUPAS Suppléants : Mme Delphine GLASTRA Mme Veronique BOUTEMY M. Wilfried DIEDRICH | |
| 612 | Senlis | Titulaires : M. Michael LALANDE Mme Sylvie MINOLI M. Sébastien LELOUP Suppléant : Titulaire : Mme Danièle CHABOT Suppléant : Titulaire : Mme Dorothee GARNIER Suppléant : Titulaire : Mme Dominique FEIGUEUX Suppléant : | Titulaires : M. Bernard FLEURETTE Mme Sandrine SANTOS Suppléant : Mme Magalie BENOIST | |
| 616 | Sérifontaine | Titulaires : M. Michael LALANDE Mme Sylvie MINOLI M. Sébastien LELOUP Suppléant : Titulaire : Mme Danièle CHABOT Suppléant : Titulaire : Mme Dorothee GARNIER Suppléant : Titulaire : Mme Dominique FEIGUEUX Suppléant : | Titulaire : M. Patrick THIBAUT Suppléant : | Titulaire : Mme DENEUFBOURG Laure Suppléant : |
| 619 | Silly-le-Long (1 liste) | Titulaires : M. Michael LALANDE Mme Sylvie MINOLI M. Sébastien LELOUP Suppléant : Titulaire : Mme Danièle CHABOT Suppléant : Titulaire : Mme Dorothee GARNIER Suppléant : Titulaire : Mme Dominique FEIGUEUX Suppléant : | Titulaire : Mmc Christiano COURTAI Suppléant : Titulaire : Mme Marianna MAYER Suppléant : Titulaire : Mme Josépha FANCHON Suppléant : | Titulaire : M. Isabelle DUMON Suppléant : Titulaire : M. Cédric LEBAS Suppléant : Titulaire : M. Thierry PAS Suppléant : M. Bernard DRUX |
| 623 | Songeons | Titulaires : Mme Amandine MAHÉ Mme Héliane HORCHOLLE Mme Béatrice DALRUE Suppléant : Titulaire : Mme Caroline NUNEZ-TILLIER Suppléant : | Titulaires : Mme Dominique BURELLER M. Pascal AUCHEPANS Suppléant : | Titulaire : M. Thierry PAS Suppléant : M. Bernard DRUX |
| 625 | Suzoy | Titulaires : Mme Amandine MAHÉ Mme Héliane HORCHOLLE Mme Béatrice DALRUE Suppléant : Titulaire : Mme Caroline NUNEZ-TILLIER Suppléant : | Titulaire : Mmc Florences KERNEL Suppléant : | Titulaire : M. Thierry PAS Suppléant : M. Bernard DRUX |
| 628 | Theridonne | Titulaires : Mme Amandine MAHÉ Mme Héliane HORCHOLLE Mme Béatrice DALRUE Suppléant : Titulaire : Mme Caroline NUNEZ-TILLIER Suppléant : | Titulaires : Mme Dominique BURELLER M. Pascal AUCHEPANS Suppléant : | Titulaire : M. Thierry PAS Suppléant : M. Bernard DRUX |
| 631 | Thiers-sur-Thève | Titulaire : Mme Caroline NUNEZ-TILLIER Suppléant : | Titulaire : Mmc Florences KERNEL Suppléant : | Titulaire : M. Arnaud COQUERET Suppléant : |
| 635 | Thiverny | Titulaire : Mme Amélie LOMBARDIN Suppléant : | Titulaire : M. Charlys LAUNE Suppléant : | Titulaire : M. Jacky VAN DEN BROCK Suppléant : |
| 647 | Trosly-Breuil (1 liste) | Titulaire : Mme Céline LALOTTE Suppléant : Titulaire : Mme Nathalie DOYE Suppléant : Titulaire : Mme Sophie CAMUS-HOGUET Suppléant : | Titulaire : M. Pascal REMY Suppléant : Titulaire : Mme Bernadette MARIARD Suppléant : Titulaire : Mme Marie-José LEWAIRE Suppléant : | Titulaire : M. Marc LAVIOLETTE Suppléant : Mme Evghine MONVILLE Titulaire : M. José FLIPPA Suppléant : M. Bernard BOUCLET Titulaire : M. Frédéric MICHEL Suppléant : Mme Virginie SFENENTE |
| 655 | Varenes | Titulaire : Mme Sophie CAMUS-HOGUET Suppléant : | Titulaires : M. André LANGLET Mme Caroline FRANTZ Suppléant : Titulaire : Mme Aurélie MILLON Suppléant : | |
| 657 | Vauchelles | Titulaires : Mme Coraline CORMERAI Mme Sarah JOLY M. Aurélien BERNARDIE Suppléant : Titulaire : M. Thierry CRESSAUT Suppléant : | Titulaires : M. André LANGLET Mme Caroline FRANTZ Suppléant : Titulaire : Mme Aurélie MILLON Suppléant : | |
| 665 | Venetie | Titulaires : Mme Coraline CORMERAI Mme Sarah JOLY M. Aurélien BERNARDIE Suppléant : Titulaire : M. Thierry CRESSAUT Suppléant : | Titulaires : Mme Angelina HUE M. Michel LE MEUR Suppléant : Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | |
| 666 | Ver-sur-Janne (1 liste) | Titulaire : M. Thierry CRESSAUT Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | Titulaire : Mme Sylvie COHLE Suppléant : |
| 667 | Verberie | Titulaires : M. Philippe BOURSIER M. Bernard FLANDRE M. Aurélien GREGOIRE Suppléant : Titulaire : M. Arnaud VANNIER Suppléant : M. Jean-Philippe COCU Titulaire : M. Antonio JUSTICE Suppléant : Mme Isabelle DEGRASSE Titulaire : Mme Mary PARENTE Suppléant : M. Morgan ISAAC Titulaire : M. Jean-Philippe DE'IERNE Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | |
| 670 | Verneuil-en-Halatte (1 liste) | Titulaire : M. Arnaud VANNIER Suppléant : M. Jean-Philippe COCU Titulaire : M. Antonio JUSTICE Suppléant : Mme Isabelle DEGRASSE Titulaire : Mme Mary PARENTE Suppléant : M. Morgan ISAAC Titulaire : M. Jean-Philippe DE'IERNE Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | Titulaire : Mmc Claudine LAULAGNET Suppléant : Titulaire : Mme Sarah RUSINEK Suppléant : Mme Corinne PERRIER Titulaire : M. Pascal PONT Suppléant : Mme Raymond CARRIERE Titulaire : Mme Valérie CHOIKA Suppléant : |
| 675 | Vignemont | Titulaire : M. Arnaud VANNIER Suppléant : M. Jean-Philippe COCU Titulaire : M. Antonio JUSTICE Suppléant : Mme Isabelle DEGRASSE Titulaire : Mme Mary PARENTE Suppléant : M. Morgan ISAAC Titulaire : M. Jean-Philippe DE'IERNE Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | |
| 676 | Ville | Titulaire : M. Arnaud VANNIER Suppléant : M. Jean-Philippe COCU Titulaire : M. Antonio JUSTICE Suppléant : Mme Isabelle DEGRASSE Titulaire : Mme Mary PARENTE Suppléant : M. Morgan ISAAC Titulaire : M. Jean-Philippe DE'IERNE Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | |
| 682 | Villers-Saint-Frambourg-Ognon <small>(N. S. - N. S. - N. S.)</small> | Titulaire : M. Arnaud VANNIER Suppléant : M. Jean-Philippe COCU Titulaire : M. Antonio JUSTICE Suppléant : Mme Isabelle DEGRASSE Titulaire : Mme Mary PARENTE Suppléant : M. Morgan ISAAC Titulaire : M. Jean-Philippe DE'IERNE Suppléant : | Titulaire : M. Christian MASSAUX Suppléant : Titulaire : M. Frédéric LERMINIER Suppléant : M. Joël SANGLER Titulaire : Mme Gisèle STRA Suppléant : M. Matthieu PAUQUET Titulaire : Mme Corinne LECORNET Suppléant : | Titulaire : Mmc Valérie CHOIKA Suppléant : |
| 686 | Villers-sous-Saint-Léon | Titulaires : M. Thierry DE KERPEL M. Joël PARIS M. Stéphane LAHTTE Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Michel DELPRAT Suppléant : | Titulaire : M. Jean-Michel WARUSFEL Suppléant : |

| N° INSEE | Commune | Si commission composée de 3 membres : Conseiller Municipal et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et/ou suppléants | Si commission composée de 3 membres : Délégué de l'administration et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | Si commission composée de 3 membres : Délégué du T.A. et/ou suppléant Si commission composée de 5 membres : Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal |
|----------|------------------------|--|--|---|
| 688 | Villers-sur-Bonnnières | Titulaire : M. Philippe FOURNOT Suppléant : M. Philippe LE BLANC | Titulaire : Mme Marie-Noëlle VERECKE Suppléant : | Titulaire : Mme Armelle LONGE Suppléant : |
| 689 | Villers-sur-Coudun | Titulaire : Mme Pascale CASABIANCA Suppléant : | Titulaire : Mme Anne VOIRIN-SIMLER Suppléant : | Titulaire : Mme Agnès PAI-LETTI Suppléant : M. Jérôme DESSIGNY |
| 698 | Wacquemontin | Titulaire : Mme Emille PELLETTIER Suppléant : | Titulaire : Mme Martine DOUVILLEZ-PECHO Suppléant : | Titulaire : M. Bernard DELY Suppléant : M. Bernard LUYCX |



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat d'adduction d'eau potable
de Betz et Villers-Saint-Genest**

(N° SIREN : 256005232)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1997 portant création du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Betz et Villers-Saint-Genest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 15 mai 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Betz et Villers-Saint-Genest, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Betz et Villers-Saint-Genest est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois, tel que prévu dans la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Betz et Villers-Saint-Genest et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

SIAEP DE BETZ
VILLERS-SAINT-GENEST

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations

SIAEP BETZ / VILLERS-SAINT-GENEST

**Délibération N° 05-2023 ANNULE ET REMPLACE
D03-2023**

pour extrait conforme au registre des délibérations du syndicat séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix neuf heures dix, le Conseil syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques BOURRUT-LACOUTURE, Président du SIAEP Betz / Villers-Saint-Genest.

Présents : **Mesdames**
BABEL Carole, COURTIER Bénédicte, HOUBION Marie-Anne,
RAGARU Marion

Messieurs
BOURRUT-LACOUTURE Jacques, GROS Claude, MANCIER Gilles,
TAVERNIER Thierry,

Pouvoir(s) :

Excusé (s) :

Absent(s) :

ALIBOUCH Youssef, FEVRIER Patrick, GODEFROY Vianney,
JOURDAIN Frédéric, LAGNEAU Marie-Pierre, LAVIGNE Laurence,
MOMMELE Gilles, VILLOT Claude

Date de convocation du conseil syndical : 11 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 08

Secrétaire de séance : Me SAUVAGE Valérie

OBJET : Clôture du budget

Monsieur le Président

EXPOSE

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des Communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Par délibération n°22-107 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au SIAEP de Betz Villers Saint Genest entraînant de ce fait sa dissolution dans le courant de l'année 2023 et une reprise de la gestion dès le 1^{er} janvier 2023 sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Il convient donc de clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget du syndicat sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 11 286,13 €
- Section d'investissement : déficit de -62 408.57 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de compétence eau potable à savoir le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable des communes de Betz et Villers-Saint-Genest.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-107 portant refus de déléguer la compétence eau potable au SIAEP de Betz Villers-Saint-Genest

CONSIDERANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022,

DELIBERE

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget du syndicat dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Villers-Saint-Genest, le 15 mai 2023

Le Président,

Jacques BOURRUT-LACOUTURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le préfet de l'Oise

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le

**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de
Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville**

(N° SIREN : 256000357)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 1974 portant création du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 2 juin 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois, tel que prévu dans la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny-le-Sec et Le Plessis-Belleville et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
DE LAGNY-LE-SEC, LE PLESSIS-BELLEVILLE et SILLY-LE-LONG**
SIEGE: Mairie de LAGNY-LE-SEC 60330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation : 25/05/2023

Nombre de membres en exercice : 6 présents : 5 votants : 5

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin à 19 heures,
Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LAGNY LE SEC en séance publique sous la présidence de M. Antoine DAUDRE, Président,

Etaient présents :

Antoine DAUDRE, Didier DOUCET : Commune de Lagny-le-Sec;
Dominique SMAGUINE: Commune du Plessis-Belleville ;
Daniel LEFRANC, Nicolas CORNIQUET : Commune de Silly-le-Long ;

Monsieur SMAGUINE a été élu secrétaire.

NUMERO DE DELIBERATION : 2023-004

OBJET DE LA DELIBERATION : Clôture du budget

RESULTAT DU VOTE : 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Par délibération n°22-111 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Lagny-le-Sec, Le-Plessis-Belleville et Silly-le-Long entraînant de ce fait sa dissolution au plus tard le 30 septembre 2023 et une reprise de la gestion dès le 1er janvier 2023 sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022. Il convient donc de clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 approuvés par délibération du conseil syndical du 12 avril 2023 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 239 305,69 €
- Section d'investissement : excédent de 143 776,36 €

Soit un résultat cumulé excédentaire de + 1 383 082,05 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de compétence eau potable à savoir le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable des communes de Bargny et Cuvergnon.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-111 du 15 décembre 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Valois portant refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Lagny-le-Sec, Le-Plessis-Belleville et Silly-le-Long.

CONSIDERANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022,

DELIBERE,

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

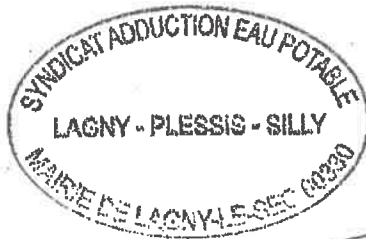
AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget du Syndicat dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois, et an que dessus
ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Antoine DAUDRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Antoine Daudre".



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville**

(N° SIREN : 256000373)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1948 portant création du Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois, tel que prévu par la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal des eaux d'Ognes et Chèvreville et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

SYNDICAT DES EAUX
DE CHEVREVILLE OGNES SENNEVIERES
N°2/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 26 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 17h00, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Chèvreville et Ognès, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Chèvreville, sous la présidence de M. Jean-Paul RYCHTARIK, pour la deuxième fois, la première séance du 19 juin n'ayant pas obtenu le quorum.

Etaient présents : Jean-Paul RYCHTARIK, Laurent GEOFFROY.

Laurent GEOFFROY est élu secrétaire de séance.

Absents non excusés : Benoît VERKINDEREN, Jean LEFEVRE, Christophe ROSIER, Jean-Paul VIOLAT.

OBJET : Clôture du budget

EXPOSE

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres.

La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Par délibération n°22-112 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au syndicat **S.I.A.E.P. Chèvreville- Ognès- Sennevières** entraînant de ce fait sa dissolution dans le courant de l'année 2023 et une reprise de la gestion dès le **1er janvier 2023** sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du **15 décembre 2022**.

Il convient donc de **clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022**.

Les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable sont les suivants :

Section de fonctionnement : excédent de **19 109.20 €**
Section d'investissement : excédent de **44 486.47 €**

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-112 portant refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat des Eaux de Chèvreville Oignes Sennevières

CONSIDERANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022,

DELIBERE,

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget Annexe Eau Potable dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-préfecture de Senlis
Notification du 04/07/2023

Pour copie conforme,
Chèvreville, le 26 Juin 2023

Le Président,
Jean-Paul RYCHTAR





**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette**

(N° SIREN : 256005224)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1997 portant création du Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 4 avril 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois tel que prévu par la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal des eaux de la Grivette et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général



Frédéric BOVET

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
SIE DE LA GRIVETTE
THURY EN VALOIS – LA VILLENEUVE SOUS THURY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

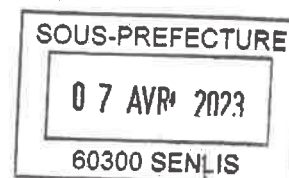
Date de convocation : 24 mars 2023

OBJET : Délibération Clôture du budget

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18 h 30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, président.

Etaient présents : Mmes Jocelyne GOULAS et Lucette MONTIGNY, MM. Daniel DAUBRESSE, Christian PATORA, Roger MARTIN et Bernard TARET.

Absents excusés : MM Arnaud BERTIN et Jérôme BARDOU



EXPOSÉ

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par délibération n°22-109 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat d'Eau Potable de la Grivette entraînant de ce fait sa dissolution dans le courant de l'année 2023 et une reprise de la gestion dès le 1^{er} janvier 2023 sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Il convient donc de clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 61 860.16 €
- Section d'investissement : déficit de 38 706.18 €

Soit un résultat cumulé excédentaire de + 23 153.98 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de compétence eau potable à savoir **le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans** pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable des communes de Bargny et Cuvergnon.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-109 portant refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat d'Eau Potable de la Grivette

CONSIDÉRANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022,

DELIBERE,

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget du syndicat dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.


PRECISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
Fait à Thury en Valois, le 04 avril 2023

Le Président
Jérôme MARGOTTET

S.I.E. de la Grivette
Thury en Valois - La Villeneuve
26 rue de Crépy
60890 THURY EN VALOIS





**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat intercommunal de distribution d'eau
potable de Bargny et Cuvergnon**

(N° SIREN : 256000498)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1958 portant création du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bargny et Cuvergnon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 20 mars 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bargny et Cuvergnon, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bargny et Cuvergnon est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois, tel que prévu dans la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Bargny et Cuvergnon et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 00

Votants : 00

Date de convocation : 13 / 03 / 2023

OBJET : DÉLIBÉRATION CLÔTURE DU BUDGET SIE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à 18 H 45, le Conseil Syndical des communes de BARGNY et CUVERGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas KORSAKOFF, Président du syndicat.

Etaient présents : Mmes Hélène BARDIN, Anne COULON et Françoise MICHELOT ; MM. Bruno FORNASIERO, Franck ANCELLIN, Yann LEYRIS et David NOEL.

Mme Martine VANIER était représentée par M. Bruno FORNASIERO

M. Patrick LOËLTZ était représenté par M. Nicolas KORSAKOFF

SOUS-PREFECTURE

28 MARS 2023

60300 SENLIS

EXPOSE

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Par délibération n°22-106 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat d'Eau Potable de Bargny-Cuvergnon entraînant de ce fait sa dissolution dans le courant de l'année 2023 et une reprise de la gestion dès le 1er janvier 2023 sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Il convient donc de clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 220 019,59 €
 - Section d'investissement : déficit de 180 433,49 €
- Soit un résultat cumulé excédentaire de +39 586,10 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de compétence eau potable à savoir **le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans** pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable des communes de Bargny et Cuvergnon.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-106 portant refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat d'Eau Potable de Bargny-Cuvergnon

CONSIDERANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022

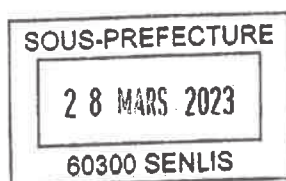
DELIBÈRE,

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget Annexe Eau Potable dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

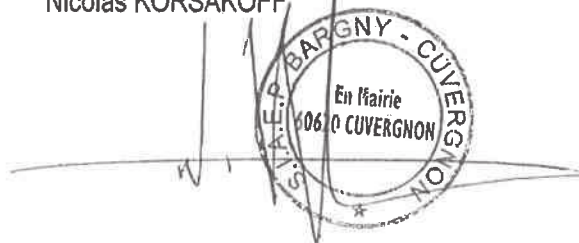
PRÉCISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait et certifié conforme le 23 mars 2023,

Le Président,
Nicolas KORSAKOFF



**Arrêté préfectoral portant dissolution
du Syndicat intercommunal pour la réalisation et la
distribution d'eau potable entre Ivors et Boursonne**

(N° SIREN : 256000423)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants, et L. 5212-33 à L.5212-34 ;

Vu les articles L.1321-1 à 1321-7 du même code relatifs aux règles particulières en cas de transfert de compétence ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1956 portant création du Syndicat intercommunal pour la réalisation et la distribution d'eau potable entre Ivors et Boursonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2023 portant sur les conséquences du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 1er avril 2023 prise par le comité syndical du Syndicat intercommunal pour la réalisation et la distribution d'eau potable entre Ivors et Boursonne, approuvant la clôture du budget du syndicat ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Syndicat intercommunal pour la réalisation et la distribution d'eau potable entre Ivors et Boursonne est dissous à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les comptes du budget du syndicat ainsi que les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés au budget annexe eau potable de la Communauté de communes du Pays de Valois, tel que prévu dans la délibération annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les documents et archives du syndicat sont transférés à la Communauté de communes du Pays de Valois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Senlis, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du Syndicat intercommunal pour la réalisation et la distribution d'eau potable entre Ivors et Boursonne et le Président de la Communauté de communes du Pays de Valois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

11 DEC. 2023

Pour la Préfète
et par délégation,
le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

République française

Département de l'Oise

SIE BOURSONNE IVORS

Séance du samedi 01 avril 2023

Date de la convocation: 23/03/2023

Membres en exercice : 6 *L'an deux mille vingt-trois et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel COLLARD,*

Présents : 5

Votants: 5

Présents : Michel COLLARD, Sylvain COLLARD, Jackie FAGOT, Franck PARIZOT, Olivier PARIZOT

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Valentin COLLARD

Secrétaire de séance: Jackie FAGOT

Objet: CLÔTURE DU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX BOURSONNE IVORS - (DE_2023_003)

EXPOSE

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Par délibération n°22-110 la Communauté de Communes du Pays de Valois a porté son choix sur un refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de Ivors Boursonne entraînant de ce fait sa dissolution dans le courant de l'année 2023 et une reprise de la gestion dès le 1er janvier 2023 sur son périmètre.

La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2023 par délibération n°22-125 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Il convient donc de clôturer le budget du syndicat au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 126 497,56 €
- Section d'investissement : déficit de 1 749,04 €

Soit un résultat cumulé excédentaire de 124 748,52 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget du syndicat au Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de compétence eau potable à savoir le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable des communes de Ivors et Boursonne.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

VU la délibération n°22-110 portant refus de déléguer la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de Ivors Boursonne

CONSIDERANT le vote du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de clore le budget annexe au 31 décembre 2022,

DELIBERE

AUTORISE la clôture du Budget du Syndicat au 31 décembre 2022.

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget du syndicat dans le Budget Annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

PRECISE que les résultats du compte Administratif 2022 du budget du syndicat sont intégrés au budget annexe Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le 06 avril 2023

Le Président

Michel COLLARD

Le secrétaire de séance

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___ |
|--|

@ctes 06/04/23

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'OISE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES IMPOSITIONS 2024

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'[article 1518 ter](#) du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, en 2023, la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) a pu modifier l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles [1650](#) et [1650 A](#) du CGI.

Situation du département de l'Oise

La CDVL a arrêté la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation lors de sa réunion du 20/10/2023.

Conformément aux dispositions de l'[article 334 A](#) de l'annexe II du CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n° spécial 20221202 en date du 02/12/2022 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées.

Les nouveaux tarifs ainsi obtenus ainsi que les parcelles affectées d'un coefficient de localisation mis à jour par la CDVL font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'[article 371 ter S](#) de l'annexe II au CGI, les deux documents suivants sont publiés :

- la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur ;
- la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département : Oise

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2024

| Catégories | Tarifs 2024 (€/m ²) | | | | | | |
|------------|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | secteur 1 | secteur 2 | secteur 3 | secteur 4 | secteur 5 | secteur 6 | secteur 7 |
| ATE1 | 49.9 | 51.1 | 54.0 | 63.0 | 74.8 | 103.1 | 103.1 |
| ATE2 | 47.6 | 47.9 | 61.2 | 69.4 | 69.0 | 68.7 | 69.0 |
| ATE3 | 29.2 | 29.2 | 29.2 | 29.2 | 29.2 | 29.2 | 29.2 |
| BUR1 | 112.5 | 130.5 | 149.2 | 173.9 | 198.5 | 209.3 | 238.9 |
| BUR2 | 159.8 | 167.0 | 174.4 | 178.3 | 186.1 | 223.3 | 226.1 |
| BUR3 | 126.3 | 143.9 | 167.5 | 178.2 | 178.5 | 208.6 | 216.1 |
| CLI1 | 158.8 | 158.8 | 158.8 | 161.8 | 158.8 | 158.8 | 158.8 |
| CLI2 | 68.7 | 68.7 | 126.8 | 124.0 | 126.8 | 126.8 | 126.8 |
| CLI3 | 198.9 | 198.3 | 206.8 | 194.1 | 178.0 | 196.9 | 194.1 |
| CLI4 | 46.8 | 46.8 | 46.8 | 46.8 | 46.8 | 46.8 | 46.8 |
| DEP1 | 30.6 | 30.0 | 36.5 | 35.6 | 35.9 | 35.9 | 35.9 |
| DEP2 | 46.7 | 55.0 | 58.4 | 69.4 | 83.8 | 116.4 | 116.7 |
| DEP3 | 16.4 | 28.9 | 28.9 | 28.9 | 31.1 | 28.9 | 28.9 |
| DEP4 | 31.6 | 34.0 | 37.9 | 42.8 | 43.0 | 43.0 | 43.0 |
| DEP5 | 19.7 | 19.6 | 19.7 | 19.7 | 19.7 | 19.7 | 19.7 |
| ENS1 | 40.1 | 40.1 | 54.9 | 54.9 | 54.9 | 54.9 | 54.9 |
| ENS2 | 66.2 | 66.2 | 100.2 | 121.1 | 137.0 | 137.0 | 137.0 |
| HOT1 | 103.2 | 103.2 | 103.2 | 103.2 | 103.2 | 103.2 | 103.2 |
| HOT2 | 86.5 | 86.7 | 99.8 | 99.7 | 100.2 | 100.2 | 100.2 |
| HOT3 | 76.2 | 75.8 | 76.7 | 76.2 | 84.9 | 84.9 | 84.9 |
| HOT4 | 65.0 | 65.0 | 78.2 | 78.2 | 82.8 | 82.8 | 82.8 |
| HOT5 | 126.6 | 126.6 | 126.6 | 126.6 | 126.6 | 126.6 | 126.6 |
| IND1 | 39.7 | 39.2 | 54.3 | 63.1 | 63.1 | 63.1 | 63.1 |
| IND2 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 |
| MAG1 | 60.6 | 107.3 | 141.4 | 172.5 | 209.3 | 248.3 | 296.8 |
| MAG2 | 86.9 | 86.6 | 97.4 | 151.0 | 153.1 | 217.7 | 267.9 |
| MAG3 | 169.2 | 237.9 | 365.9 | 374.2 | 356.3 | 356.3 | 356.3 |
| MAG4 | 41.5 | 88.0 | 99.6 | 112.8 | 110.4 | 112.4 | 110.4 |
| MAG5 | 74.4 | 74.3 | 82.1 | 81.4 | 106.8 | 106.8 | 106.8 |
| MAG6 | 76.4 | 76.3 | 77.0 | 79.5 | 79.5 | 79.5 | 79.5 |
| MAG7 | 45.7 | 45.7 | 45.7 | 45.7 | 45.7 | 45.7 | 45.7 |
| SPE1 | 56.8 | 56.8 | 57.9 | 56.8 | 56.8 | 56.8 | 56.8 |
| SPE2 | 41.4 | 70.5 | 69.9 | 79.3 | 79.3 | 100.2 | 100.2 |
| SPE3 | 26.6 | 40.6 | 79.4 | 79.5 | 79.5 | 123.7 | 123.7 |
| SPE4 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 |
| SPE5 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 |
| SPE6 | 102.1 | 102.1 | 102.1 | 102.1 | 140.7 | 140.7 | 140.7 |
| SPE7 | 50.2 | 50.2 | 50.2 | 50.2 | 50.2 | 50.2 | 50.2 |

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département de l'Oise**

Pour les lignes où une section figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section, à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

| Code commune | Libellé de commune | Préfixe | Section | Parcelle | Coefficient |
|---------------------|---------------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------|
| 175 | CREIL | | AW | | 1,20 |
| 414 | MONTATAIRE | | AN | | 1 |
| 414 | MONTATAIRE | | AS | | 1 |
| 414 | MONTATAIRE | | AT | | 1 |



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Oise**
2 rue Molière
60000 Beauvais

**DÉCISION RELATIVE À LA FERMETURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC
DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES LE 2 JANVIER 2024**

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Oise ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juillet 2021 (NOR ECOE2117813D) portant nomination de Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 2 août 2021 fixant au 1er septembre 2021, la date d'installation de Monsieur Jean-Luc BRENNER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Vu le décret du 28 décembre 2022 (NOR ECOE2236482D) portant nomination de Monsieur Jean-Luc BRENNER, sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des finances publiques de l'Oise à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, donnant délégation de signature en matière domaniale à Monsieur Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Oise à compter du 6 février 2023 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Les services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Beauvais et de Senlis seront fermés au public, à titre exceptionnel, le 2 janvier 2024.

ARTICLE 2 : L'ensemble des autres services de la direction départementale des finances publiques de l'Oise seront également fermés au public, à titre exceptionnel, le 2 janvier 2024.

ARTICLE 3 : La présente décision est rédigée à Beauvais le 11 décembre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Le Directeur départemental
des finances publiques



Jean-Luc BRENNER

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 et suivants ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN, en qualité de Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2005 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 10 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé ;

Vu la nouvelle désignation opérée par la SAGEB à la CCE afin de remplacer M. Mitelet suite à son départ ;

Considérant par conséquent qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'arrêté du 10 septembre 2021 en ce qui concerne la représentation de l'exploitant à cette instance ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté du 10 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Beauvais-Tillé est modifié comme suit :

1°) au titre du collège de représentants des professions aéronautiques :

b) trois représentants de la société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (SAGEB) ci-après désignés :

Titulaires :

- M. Michel PEIFFER (*inchangé*)
- M. Thomas DUBUS
- M. David REY (*inchangé*)

Suppléants :

- M. Edo FRIART (*inchangé*)
- M. François COCHEZ (*inchangé*)
- Mme Valérie CARREY (*inchangé*)

Article 2 – Toute disposition antérieure et contraire à l'article 1er est abrogée. Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral modifié du 10 septembre 2021 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé demeurent inchangées.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 4 – La directrice de cabinet de la préfecture de l'Oise, le directeur départemental des territoires et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 1^{er} DEC. 2023



Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet,

Victoire LANTREIBECQ

Arrêté préfectoral portant dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées pour le bailleur CLESENCE, lotissement les Acacias - Berlancourt

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1 et L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 portant délégation de signature à M. Jérémy HETZEL, directeur départemental adjoint des territoires de l'Oise, désigné pour assurer l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative de M. Jérémy HETZEL, directeur départemental adjoint des territoires de l'Oise par intérim à certains agents de la direction départementale des territoires de l'Oise ;

Vu la demande en date du 19 avril 2023 du bailleur social Clésence, concernant une dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées pour le projet de rénovation thermique, d'isolation des combles et mise en conformité électrique de 18 habitations de la résidence « les Acacias » situées sur la commune de Berlancourt.

Vu le mémoire en réponse du 16 juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable tacite du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 13 novembre 2023 ;

Vu la consultation publique, réalisée du 23 novembre au 7 décembre 2023, conformément au Code de l'environnement et en particulier à l'article L.120-1-1 concernant les conditions et limites dans

lesquelles le principe de participation du public, prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement, est applicable aux décisions individuelles des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Considérant qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante pour éviter la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées faisant l'objet du présent arrêté ;

Considérant que le projet de rénovation thermique d'isolation des combles et mise en conformité électrique de 18 habitations de la résidence « les Acacias » situé sur la commune de Berlancourt a des raisons impératives d'intérêt majeur de sécurité auprès des usagers et qu'il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante ;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces figurant à l'article 3 du présent arrêté dans leur aire de répartition naturelle ;

Considérant l'absence d'observation du public lors de la consultation réalisée du 23 novembre au 7 décembre 2023 ;

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires de l'Oise,

ARRÊTE

Article 1- Identité du bénéficiaire :

Le bénéficiaire est le bailleur social Clésence, ou toute personne placée sous son autorité (ci-après dénommé «le bénéficiaire»).

Article 2 - Nature de la dérogation :

Le bénéficiaire est autorisé à déroger aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction et/ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, définies à l'article 3 du présent arrêté, dans les conditions définies aux articles 4 et suivants, dans le cadre du projet d'entretien des parties extérieures des bâtiments de sa résidence « Les Acacias » sur la commune de Berlancourt.

Article 3 - Espèces concernées par la demande de dérogation :

Espèces animales protégées

- le Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Article 4 - Qualification des personnes amenées à intervenir :

Les personnes chargées de l'opération devront justifier d'une compétence reconnue dans la connaissance de l'espèce pour laquelle ils interviennent.

Article 5 - Lieu d'intervention :

Région administrative : Hauts de France

Département : Oise

Commune : Berlancourt

Article 6 - Durée de validité :

Cette présente dérogation est accordée au bailleur social Clésence, pour une durée de trois ans (hors mesures de suivi) à compter de la date de signature du présent arrêté.

Avant expiration de cette dérogation, son renouvellement peut être demandé par son bénéficiaire, sur la base d'un dossier argumentaire transmis à la Direction départementale des territoires de l'Oise, justifiant des modifications apportées au calendrier du projet et détaillant l'avancement de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi, prévues par le présent arrêté.

Article 7 - Modalités de mise en œuvre spécifique :

La mise en œuvre du projet doit être conforme aux prescriptions suivantes :

Mesure de réduction :

La destruction des nids d'oiseaux devra être réalisée hors période de reproduction des oiseaux et en leur absence absolue, soit entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.

Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter le dérangement des chauves-souris en période de parturition (période estivale)

- Garder la continuité du cycle de reproduction chez le Moineau domestique, les hirondelles des fenêtres et les chauves-souris :
 - adaptation de la couverture afin de laisser des entrées à chauves-souris en bordure de la couverture en phase travaux
 - Réaliser un réajustement des ardoises au niveau de la toiture pour laisser des interstices aux chauves-souris
 - les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) devront s'arrêter en dessous de la couverture (1m) afin de permettre aux Moineaux domestiques de poursuivre leur cycle de vie pendant la période de nidification et pourront se terminer à partir du mois de septembre (régularisation)
 - les travaux d'ITE, sur les façades où des nids d'Hirondelles de fenêtre sont détectés se feront à partir du 15 septembre après vérification de l'absence d'individu par un écologue (régularisation)
 - la couverture sera posée en dehors de la période de nidification du Moineau domestique et de la période de mise bas des chauves-souris, soit à partir du 15 septembre
 - l'isolation de tous les combles sera réalisée en dehors de la période de la mise bas des chauves-souris, soit à partir du 15 septembre

Mesures de compensation :

- Garder la continuité du cycle de reproduction chez le Moineau domestique :
 - pose de 10 triples nichoirs artificiels en matériaux respirants et naturels en haut de toiture, en bordure de la planche de rive, de préférence au Sud et Est, répartis sur les 5 bâtiments A, B, C, D et E. Le recours au bois non traité et/ou à la céramique est privilégié pour des questions de similitude avec les matériaux d'origine des sites d'installation du Moineau domestique et de cohérence. L'emplacement des nids artificiels pourra être néanmoins modulé en fonction des contraintes de mise en œuvre et de cohabitation.

- Garder la continuité du cycle de reproduction chez l’Hirondelle de fenêtre :
 - pose de 5 avancées de toits artificielles composées de 4 nids chacune, d’une longueur de 3 à 4 mètres. Ces avancées de toits comprendront une planche de bois de protection au-dessus des nids, des tasseaux de bois pour favoriser la construction des nids. Les nids seront posés en pignon orientation Sud sur chaque bâtiment. Les nids ne devront pas être positionnés au-dessus des fenêtres.
 - mise en place d’un bac à boue de 2m*2m affleurant pour stimuler la reconstruction de nids naturels. Ce bac devra rester humide ou arrosé régulièrement d’avril à juillet inclus sur une période d’au moins 2ans après la fin des travaux.

Mesures d’accompagnement et de suivi :

- mise en place de panneaux signalétiques sur chaque bâtiment pour informer les locataires de la nature protégée de l’Hirondelle de fenêtre et son nid
- Suivi écologique sur 5 ans à partir de la fin des travaux et évaluation des mesures. Ces suivis se feront par un écologue et devront comporter 1 inventaire annuel oiseau et 1 inventaire chauves-souris printemps-été.

Toutes les habitations sont concernées et seront expertisées selon le même protocole que celui de l’état initial.

Il conviendra de préciser lors des suivis de la nidification l’emplacement des nids occupés suivants les années et l’évolution du ratio utilisation des nids artificiels/construction de nids naturels.

Article 8 - Modalité de compte-rendu des interventions :

Les rapports de suivi annuels seront transmis, à la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement des Hauts de France, à la Direction départementale des Territoires de l’Oise et au Conseil Régional des Hauts de France.

Article 9 : Géolocalisation et données de biodiversité

9.1 Géolocalisation des mesures compensatoires

Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité définies au I de l’article L.163-1 du Code de l’environnement doivent être géolocalisées et décrites dans un système national d’information géographique, accessible au public sur internet. Le demandeur est tenu de fournir au service instructeur toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de l’outil.

Les données relatives à l’évitement, la réduction et l’accompagnement peuvent également être jointes.

Ces éléments sont renseignés et transmis au service instructeur, sous un mois à compter de la signature du présent arrêté, selon les modalités prévues par l’administration pour remplir l’outil GéoMCE.

Dans le cas où certaines mesures sont modifiées, les modifications sont transmises au service instructeur, dans le mois qui suit le récolement des mesures et dans les conditions précédemment fixées.

9.2 Données de biodiversité

Conformément à l’article L.411-1 du Code de l’environnement et du décret du 27 juin 2022, le bénéficiaire procédera au versement des données brutes de biodiversité acquises lors de l’étude préalable ainsi que celles recueillies postérieurement à la décision administrative à l’occasion du suivi des impacts et des mesures compensatoires aux mêmes échéances que les suivis afférents, sur la plateforme Dépotbio (<https://depot-legalbiodiversite.naturefrance.fr/>).

Article 10 - Mesures de contrôles :

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 1 à 8 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'art. L.415-3 du code de l'environnement.

Article 12 - Voie et délai de recours :

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la publication au registre des actes administratifs. Le tribunal administratif peut-être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeurs citoyen accessible par le biais du site : www.telerecoeurs.fr

Article 13 - Notification :

Le présent arrêté sera notifié au bénéficiaire.

Article 14 - Exécution de l'arrêté :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, l'Office française de la biodiversité, le directeur régional en charge de l'environnement des Hauts de France, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire sera adressé à la mairie concernée. L'arrêté est publié sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" pendant une durée minimale d'un mois et au recueil des actes administratifs : <http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Recueils-des-actes-administratifs-RAA>

Beauvais, le 11/12/2023

Chef du bureau Faune, Flore, Forêt



Arnaud LEDOUX

Arrêté préfectoral relatif à la circulation d'un petit train routier touristique
sur la commune de Pont-Sainte-Maxence les 16 et 17 décembre 2023
pour le Marché de Noël

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route, et notamment ses articles R. 317-21, R. 411-3 à R. 411-6 et R. 411-8 ;

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

VU l'arrêté du 2 juillet 1997 modifié définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules, autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;

VU l'article 20 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire modifié par l'article 2 du décret 2021-606 du 18 mai 2021 applicable à compter du 19 mai 2021 ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Mme Catherine SEGUIN, Préfète de l'Oise ;

VU l'arrêté de la Première Ministre du 14 septembre 2023 nommant M Jérémy HETZEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires de l'Oise ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Oise en date du 13 novembre 2023 donnant délégation de signature à M Jérémy HETZEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental des territoires de l'Oise par intérim ;

VU la demande présentée le 27 novembre 2023 par la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation (SFAPA) dont le siège social est au 37 rue de Bonnières, 78270 LA VILLENEUVE EN CHEVRIE.

VU la licence n° 2021/11/0002280 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui du demandeur ;

VU les procès-verbaux de visite périodique délivrés par l'APAVE – Agence de Marne La Vallée du 27 février 2023 ;

VU le règlement de sécurité d'exploitation de l'entreprise relatif à l'itinéraire demandé ;

VU l'arrêté municipal de la Commune de Pont-Sainte-Maxence du 05 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable de l'EDSR 60 du 07 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : La Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation (SFAPA) est autorisée à mettre en circulation à des fins touristiques ou de loisirs un petit train routier touristique de catégorie III les 16 et 17 décembre 2023 de 10h00 à 20h00 pour le marché de Noël.

Départ et arrivée : Rue Théophile Richard

- Rue Charles Frigaux
- Rue Luis Boilet
- Rue Georges Decroze
- Avenue Jean-Jaurès
- Rue de la Vieille Montagne
- Avenue Jean-Jaurès
- Rue Charbonnier de Belloy
- Rue Charles Lescot
- Rue Henri Bodchon
- Rue Saint-Amand
- Quai de la Pêcheurie
- **Passage sur le Pont**
- Rue de la République
- Rue Jean Moulin
- **Demi-tour sur le Rondpoint**
- Rue Jean Moulin
- Rue de la République
- **Passage sur le Pont**
- Quai de la Pêcheurie
- Rue Charles Lescot
- Rue Louis Boutroy
- Rue Jean Perronet,
- Quai Auguste Deschamps
- Rue du Professeur Ramon
- Rue du Stade
- Rue Théophile Richard

Article 2 : Le premier petit train routier de catégorie III est constitué :

- d'un véhicule tracteur immatriculé CQ 965 SL
- d'une remorque n°1 immatriculée CQ 978 SL
- d'une remorque n°2 immatriculée CQ 941 SL
- d'une remorque n°3 immatriculée CQ 925 SL

le second petit train de catégorie III est constitué :

- d'un véhicule tracteur immatriculé BF 820 KJ
- d'une remorque n°1 immatriculée BL 251 LJ
- d'une remorque n°2 immatriculée BL 447 PP
- d'une remorque n°3 immatriculée BL 219 LJ

Article 3 : Toutes les prescriptions relatives à la réglementation municipale devront être appliquées.

Article 4 : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraînent la caducité du présent arrêté.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique, le maire de Pont-Sainte-Maxence, le directeur départemental des Territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au demandeur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 11 décembre 2023

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires,
Le responsable du SSEC

Alexandre TRICOT

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de la Sécurité, l'Expertise et des Crises

A. TRICOT